

**First Sentier Investors Global Umbrella Fund Public Limited Company**

70 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

*Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments*

5 mars 2025

**À l'attention : des Actionnaires du First Sentier Responsible Listed Infrastructure Fund (le « Fonds »), un compartiment de First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc (la « Société »).**

**Ce document est important et demande votre attention immédiate. À la réception de la présente lettre, vous pouvez être amené à prendre des mesures spécifiques. En cas de doute, veuillez consulter un conseiller professionnel.**

**Si vous avez vendu l'intégralité de vos Actions du Fonds ou si vous les avez transférées, veuillez remettre la présente lettre à l'acheteur ou au cessionnaire, ou au courtier, à la banque ou à un autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été réalisé pour qu'il la remette à l'acheteur ou au cessionnaire dans les plus brefs délais.**

**Sauf définition contraire, tous les termes commençant par une majuscule employés aux présentes ont la même signification que les termes commençant par une majuscule employés dans le prospectus de la Société en date du 28 novembre 2024 (le « Prospectus ») et dans tout document supplémentaire et document local d'accompagnement applicable. Une copie du Prospectus est disponible sur demande auprès du siège social de la Société pendant les heures ouvrables habituelles.**

**Les Administrateurs assument la responsabilité de l'exactitude des informations contenues aux présentes. À la connaissance des Administrateurs, les informations figurant dans le présent document sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission susceptible d'en affecter la teneur.**

Cher Actionnaire,

### **Liquidation du Fonds**

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire du Fonds afin de vous informer que, pour les raisons exposées ci-dessous, les Administrateurs ont décidé de liquider le Fonds avec effet au 4 avril 2025 (la « **Date d'effet** ») et de vous notifier que, à moins que vous ne preniez les mesures alternatives exposées ci-dessous, vos Actions du Fonds seront obligatoirement rachetées par la Société à la Date d'effet.

#### Motif de la liquidation du Fonds

L'Article 17(2)(a) des statuts de la Société (les « **Statuts** ») stipule que les Administrateurs peuvent liquider tout compartiment de la Société à leur entière discrétion si telle est leur décision, et que toutes les Actions seront rachetées par la Société. En outre, les Statuts prévoient que dans de telles circonstances, la décision des Administrateurs sera définitive et contraignante pour toutes les parties concernées.

Au 25 février 2025, la taille du Fonds était de 44 923 049,13 USD.

Les Administrateurs ont décidé de liquider le Fonds à la Date d'effet. Cette décision résulte de son potentiel de distribution limité à l'avenir, qui pourrait rendre difficile le maintien d'un pool d'actifs économiquement viable à long terme. De ce fait, et dans l'intérêt des Actionnaires, les Administrateurs ont estimé que le Fonds n'était plus commercialement viable et qu'il n'était plus pertinent de continuer à l'exploiter dans ces circonstances.

### Incidences sur la façon dont nous gérons le Fonds

Nous continuerons de gérer le Fonds pour les investisseurs, sous réserve cependant de la vente ordonnée des actifs dans lesquels le Fonds a investi avant la Date d'effet. Cela signifie que la proportion de liquidités détenue par le Fonds augmentera et que le Fonds pourrait ne pas être entièrement investi dans ses actifs habituels à l'approche de la Date d'effet.

À compter de la date de la présente, le Fonds n'est plus disponible à la souscription pour les nouveaux investisseurs.

La souscription d'Actions du Fonds restera toutefois toujours autorisée jusqu'au 3 avril 2025 (« **Dernier jour de négociation** ») pour les investisseurs existants.

### Incidences sur les Actionnaires

La Société procédera au rachat forcé de vos Actions du Fonds à la Date d'effet, à moins que vous ne procédiez volontairement au rachat ou à la conversion de vos Actions du Fonds vers un autre compartiment de la Société avant 10 h 00 (heure irlandaise), soit l'heure limite d'acceptation des ordres, ou toute autre heure limite d'acceptation des ordres (« **Heure limite** ») que les intermédiaires peuvent imposer lors du Dernier jour de négociation.

#### a) Rachat volontaire

Si vous souhaitez procéder au rachat volontaire de vos Actions du Fonds, vous pouvez le faire à tout moment, conformément aux dispositions prévues par le Prospectus, jusqu'à l'Heure limite fixée pour le Dernier jour de négociation du Fonds. Aucune commission de rachat n'est actuellement appliquée en cas de rachat d'Actions du Fonds.

Le produit du rachat sera normalement versé dans les trois Jours ouvrables suivant l'acceptation d'une demande de rachat dûment documentée. Le délai maximum entre la réception d'une demande de rachat dûment documentée et le paiement du produit du rachat est de 14 jours civils. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section du Prospectus intitulée « *Achat, vente et conversion d'Actions - Rachat d'Actions* ».

#### b) Conversion de vos actions

Si vous souhaitez conserver votre statut d'Actionnaire de la Société, vous pouvez à tout moment convertir vos Actions du Fonds, sans frais de conversion, en Actions d'un autre compartiment de la Société, conformément aux dispositions prévues par le Prospectus, et ce jusqu'à l'Heure limite à la date du Dernier jour de négociation du Fonds. Si vous décidez de procéder à la conversion de votre investissement, aucune commission de rachat ou de conversion ne sera appliquée aux Actions vendues et aucune commission de souscription ne sera appliquée aux Actions achetées dans le(s) compartiment(s) concerné(s) par cette conversion.

Veuillez noter que certains distributeurs par délégation, agents payeurs, banques correspondantes ou intermédiaires peuvent appliquer directement des commissions ou des frais de rachat, de conversion et/ou de transaction, à leur discrétion.

Vous recevrez des Actions de la même Catégorie d'Actions que celles que vous détenez actuellement et toute instruction de souscription ordinaire sera maintenue pour les nouvelles Actions, sauf instruction contraire de votre part.

Veuillez noter que la Société n'est pas autorisée à convertir des Actions du Fonds en Actions d'un autre compartiment de la Société sans le consentement exprès de l'Actionnaire. Les Actionnaires qui ne soumettront pas de demande de rachat ou de conversion auprès de la

Société avant l'Heure limite fixée pour le Dernier jour de négociation se verront imposer le rachat forcé de leurs Actions par la Société à la Date d'effet.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section du Prospectus intitulée « *Achat, vente et conversion d'Actions - Rachat d'Actions* ».

c) Rachat d'Actions par la Société lors de la liquidation

Si vous ne procédez pas volontairement au rachat de vos Actions du Fonds ou à la conversion de vos Actions du Fonds en Actions d'un autre compartiment de la Société avant l'Heure limite fixée pour le Dernier jour de négociation, la Société procédera au rachat forcé de vos Actions à la Date d'effet. **Ce rachat forcé des Actions du Fonds aura lieu à la Date d'effet. La confirmation de ce rachat forcé vous sera ensuite transmise par courrier.** La distribution ultérieure du produit aux Actionnaires sera effectuée conformément aux dispositions du Prospectus et de l'Article 17 des Statuts.

Le produit de ce rachat forcé d'Actions doit normalement être versé dans les 14 jours civils suivant la Date d'effet. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section du Prospectus intitulée « *Achat, vente et conversion d'Actions - Rachat d'Actions* ».

Si vous n'êtes pas sûr de l'option la plus appropriée, veuillez contacter votre conseiller professionnel.

Coûts et frais

Les frais et dépenses (tels que les frais juridiques et administratifs) liés à la liquidation du Fonds seront pris en charge par le Gestionnaire ou ses sociétés affiliées.

Jusqu'à la liquidation du Fonds à la Date d'effet, nous prendrons des mesures pour garantir qu'aucun Actionnaire ne soit désavantagé par des décisions prises par d'autres Actionnaires. Le Fonds continuera de payer ses frais d'exploitation courants et prendra à sa charge le coût de la vente de ses actifs, le produit de laquelle servira à financer le paiement des rachats comme d'habitude. Nous prendrons des mesures à compter de la date de la présente lettre pour nous assurer que les coûts du Fonds soient répartis de manière juste et équitable entre tous les investisseurs.

Au 31 janvier 2025, la commission de gestion et le total des frais sur encours (TFE) de chaque Catégorie d'actions du Fonds qui a été lancée et dans laquelle des investissements ont été réalisés sont détaillés ci-dessous :

Catégorie d'Actions	Code ISIN	TFE	Commission de gestion annuelle
First Sentier Responsible Listed Infrastructure Fund E	IE00BDBRBW92	0,69 %	0,45 %
First Sentier Responsible Listed Infrastructure Fund E (GBP Dist)	IE00BDBRBY17	0,69 %	0,45 %
First Sentier Responsible Listed Infrastructure Fund E EUR Acc	IE00BDBRBX00	0,69 %	0,45 %
First Sentier Responsible Listed Infrastructure Fund VI	IE00BDBRBT63	0,99 %	0,75 %
First Sentier Responsible Listed	IE00BDBRBS56	0,99 %	0,75 %

Infrastructure Fund VI (EUR Acc)			
First Sentier Responsible Listed Infrastructure Fund VI (GBP Dist)	IE00BDBRBV85	0,99 %	0,75 %
First Sentier Responsible Listed Infrastructure Fund I (ACC) EUR	IE0001WZO2Q7	1,74 %	1,50 %
First Sentier Responsible Listed Infrastructure Fund E (GBP Acc)	IE000WTSYTV0	0,67 %	0,45 %

La commission de gestion correspond aux frais facturés par le Gestionnaire dans le cadre de son action en tant que société de gestion d'OPCVM du Fonds. Elle couvre également le coût associé à la nomination des délégués qui gèreront vos investissements. Afin de lever toute ambiguïté, aucune commission de gestion ne sera facturée une fois que le portefeuille du Fonds aura été entièrement liquidé en numéraire.

Le TFE représente les coûts d'exploitation totaux de la Catégorie d'Actions ci-dessus en pourcentage de la VNI moyenne pour l'exercice clos le 31 janvier 2025. Il englobe toutes les dépenses opérationnelles ordinaires imputables au Fonds, y compris la commission de gestion et les autres commissions versées aux prestataires de services tiers du Fonds, notamment l'Agent administratif, le Dépositaire, l'Agent de registre et le Réviseur d'entreprises (les « **Dépenses relatives aux prestataires de services** »). Ces Dépenses relatives aux prestataires de services continueront d'être versées par le Fonds, le cas échéant, jusqu'à la Date d'effet. Il n'y a pas de dépenses préliminaires non amorties associées au Fonds.

#### Incidences fiscales

Les Actionnaires doivent être conscients que le rachat d'Actions du Fonds ou la conversion d'Actions du Fonds en Actions d'un autre compartiment de la Société peut être considéré comme une opération imposable pour les Actionnaires.

Toutefois, les incidences fiscales relatives à votre participation et résultant de la liquidation varient en fonction de la législation et de la réglementation de votre pays de résidence, de citoyenneté ou de domicile. Veuillez consulter votre conseiller fiscal si vous avez besoin de conseils supplémentaires.

Si vous n'êtes pas sûr des démarches à entreprendre à cet égard, nous vous invitons à contacter un conseiller professionnel.

#### Comment contacter First Sentier Investors ?

Pour toute question relative à la présente lettre, vous pouvez nous contacter :

par téléphone : + 353 1 635 6780  
par courriel : [firstsentierqueries@hsbc.com](mailto:firstsentierqueries@hsbc.com)  
ou par courrier : HSBC Securities Services (Ireland) Ltd, 1 Grand Canal Square, Grand Canal  
postal : Harbour, Dublin 2, Irlande

Les Actionnaires singapouriens peuvent également contacter le représentant de la Société à Singapour :

par téléphone : +65 6580 1390  
par courriel : [infoSG@firstsentier.com](mailto:infoSG@firstsentier.com)

ou par courrier First Sentier Investors (Singapore)  
postal : 79 Robinson Road, #17-01, Singapour 068897

**Information pour les Investisseurs autrichiens :**

Le Prospectus, ainsi que les Suppléments, les Documents d'informations clés et/ou les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société, ainsi que les prix d'émission, de rachat et de tout échange éventuel, sont disponibles et peuvent être obtenus gratuitement auprès du bureau de l'Agent de facilité autrichien - FE fundinfo (Luxembourg) S.à.r.l., sis au 6 Boulevard des Lumières, 4369 Belvaux, Luxembourg

**Information pour les Investisseurs allemands :**

Pour les investisseurs allemands, FE fundinfo (Luxembourg) S.à.r.l., sis au 6 Boulevard des Lumières, 4369 Belvaux, Luxembourg est le prestataire de services d'installations conformément à la section 306a (1) le Code allemand des investissements (KAGB). Le Prospectus et les documents d'informations clés correspondants relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP-KID), le Certificat de constitution, l'Acte constitutif et les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels y sont disponibles gratuitement au format papier.

**Information pour les Investisseurs belges :**

Le Prospectus, ainsi que les Suppléments, les Documents d'informations clés et/ou les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société, ainsi que les prix d'émission, de rachat et de tout échange éventuel, sont disponibles et peuvent être obtenus gratuitement auprès de : FE fundinfo (Luxembourg) S.à.r.l., 6 Boulevard des Lumières, 4369 Belvaux, Luxembourg

**Information pour les Investisseurs suisses :**

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC), les Statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du représentant et de l'agent payeur en Suisse, BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich.

Documents disponibles

Un exemplaire du Prospectus (et de tout supplément au prospectus local), les Statuts et les rapports financiers annuels et semestriels de la Société sont disponibles sur demande pendant les heures ouvrables habituelles en nous contactant aux coordonnées indiquées ci-dessus. Ces documents peuvent également être consultés sur notre site Internet : [www.firstsentierinvestors.com](http://www.firstsentierinvestors.com).<sup>1</sup>

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

*Kerry Baronet*

Kerry-Leigh Baronet, Administrateur  
pour le compte et au nom de  
First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc